Decision 19-DCC-235 of December 04, 2019

regarding the acquisition of sole control by the Capelle group of AltéAd Marchal Levage, of the assets of the transport division of the AltéAd group and Infinitrans;

Posted on: February 05, 2020 | Sectors :

TRANSPORT

Presentation of the decision

Summary

Le 25 juin 2019, la société Capelle Investissements a notifié à l'Autorité de la concurrence l'acquisition de la société AltéAd Marchal Levage, des actifs de la branche transport du groupe AltéAd et de la société Infinitrans. Les parties sont toutes deux principalement actives dans le secteur du transport de marchandises.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire, ouverte par le tribunal de commerce de Paris, au bénéfice des 38 sociétés du groupe AltéAd et a bénéficié d'une dérogation à l'effet suspensif du contrôle des concentrations le 11 juillet 2019. Dans le cadre de la même procédure, la société Mediaco Levage a notifié à l'Autorité de la concurrence l'acquisition de la société AltéAd et des actifs de 12 sociétés du groupe AltéAd et les sociétés Mediaco Levage et Capelle Investissements ont notifié à l'Autorité de la concurrence l'acquisition conjointe des actifs des sociétés Financière de Corton, AltéAd Management et AltéAd Industries Est. Ces deux autres opérations font l'objet de décisions distinctes.

À l'occasion de cette opération l'Autorité de la concurrence a délimité de nouveaux marchés : le marché du transport routier exceptionnel de marchandises, et celui du transport routier spécialisé de marchandises. L'Autorité de la concurrence a analysé les effets de l'opération sur la structure de ces marchés, ainsi que sur ceux de la logistique et du génie, et a procédé à un examen minutieux des risques de réduction significative de la concurrence. Au terme de son analyse, l'Autorité a autorisé cette

opération sans la soumettre à des conditions particulières.

Information about the decision

Type of transaction	Takeover
Decision	Clearance decision
Phase decision	Phase 1
Simplified procedure	Non
Company(ies) involved	Capelle Investissement AltéAd Marchal Levage Groupe AltéAd Infinitrans

---

Read

Full text of the decision
98.64 KB

communiqué de presse / press release